



Communiqué de presse

Vendredi 10 janvier 2025

Benoît MERLET
Direction Communication
benoit.merlet@lecotentin.fr
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

DÉVELOPPEMENT DU PORT DE CHERBOURG : LE COTENTIN INVESTIT 10M€

Vendredi 10 janvier, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et de Ports de Normandie et David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin et Président de la SPL Port de Cherbourg ont signé les conventions prévoyant un investissement de près de 10M€ sur 3 ans pour le développement du port de Cherbourg.

Le contexte

Premier port français vers l'Irlande, point de passage incontournable pour les paquebots de croisières, place forte des énergies marines renouvelables sur la façade Manche-Mer du Nord, le port de Cherbourg est un poumon économique du territoire.

Dans le cadre du renforcement de sa stratégie maritime « Terre Bleue », l'Agglomération du Cotentin souhaite amplifier le rayonnement du port. Ainsi, au-delà de sa participation statutaire aux investissements sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte de Ports de Normandie, le Cotentin a adopté en juin

dernier un soutien exceptionnel de 9,8M€ pour mener 4 opérations d'envergures pour le développement du port :

- L'électrification du quai de France pour les croisières dès 2026
- L'aménagement du terminal croisière
- L'adaptation des quais à l'éolien flottant
- L'achat d'une grue de 200T nécessaire aux opérations techniques liées aux éoliennes

1- L'électrification du quai de France

Pendant leurs escales, les navires de croisières utilisent généralement leurs moteurs pour produire de l'électricité, ce qui génère des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des nuisances sonores. Dans un contexte de lutte contre le dérèglement climatique, la Commission Européenne a fixé les objectifs suivants : atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire l'émission des gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030.

Ports de Normandie et l'Agglomération ont souhaité, parallèlement aux efforts de développement des croisières, anticiper la date butoir de 2030 pour réduire les émissions de GES sur le port de Cherbourg avec l'électrification des quais de croisières. En partenariat avec

EDF, Ports de Normandie a mené une étude pour lister les terminaux soumis aux obligations et estimer les besoins en puissance électrique. Le terminal croisières Quai de France a ainsi été identifié. Après la phase d'étude menée en 2024, **les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Ports de Normandie seront menés en 2026 pour s'achever début 2027.**

Ces aménagements permettront d'éviter l'émission de près de 5 000 tonnes de CO² par an, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air, de réduire la consommation de carburants fossiles et de diminuer les nuisances sonores.

BUDGET :

Le budget global de l'opération s'élève à 9,1M€ et l'Agglomération participera à hauteur de 3,7M€.

2- Aménagement du Terminal Croisière

En hausse depuis plusieurs années, l'activité des croisières se stabilise à Cherbourg. Après 61 escales en 2024, ce sont 59 escales et près de 140 000 croisiéristes qui sont attendus en 2025.

L'aménagement du terminal croisière situé dans l'ancienne gare transatlantique répond ainsi à plusieurs enjeux. Dans un contexte de renforcement des contrôles passagers, du développement de l'activité croisière et de la croissance du tourisme culturel, l'objectif est de concilier les usages de La Cité de la Mer et du terminal croisière afin de mieux assurer l'interface et la gestion des différents flux pour répondre aux besoins des exploitants et des usagers.

Ce programme d'aménagement sera mené sous une maîtrise d'ouvrage de Ports de Normandie.

BUDGET

Le budget global de l'opération s'élève

à 2,5M€ et l'Agglomération participera à hauteur de 2,01M€.

3- L'adaptation des quais pour l'éolien flottant

L'essor des EMR est un véritable levier de développement de l'activité du port de Cherbourg. Les Energies Marines Renouvelables représentent entre 80 et 90 % de l'activité fret du port. En 2025, le port prévoit 271 escales pour des chargements d'éoliennes. Néanmoins, pour que le port de Cherbourg reste compétitif, il est nécessaire de le positionner sur d'autres marchés que celui de l'éolien offshore posé. Le marché de l'éolien flottant est particulièrement intéressant à examiner car quand bien même les premiers appels d'offres de l'Etat français sur le flottant sont localisés pour le moment en Bretagne Sud et en Méditerranée, des opérateurs commencent à prospecter des espaces portuaires pour des projets au Royaume-Uni et en République d'Irlande.

Ports de Normandie a donc engagé des études pour définir les adaptations nécessaires à l'accueil de ces projets. A leur terme, des travaux seront engagés sous la maîtrise d'ouvrage de Ports de Normandie.

BUDGET :

Le budget global de l'opération s'élève à 30 M€ et l'Agglomération participera à hauteur de 1,4M€.

4- L'acquisition d'une nouvelle grue de 200T

La présence sur le port de LM Wind Power et le plan de déploiement des champs éoliens ont montré que les matériels existants étaient insuffisants ou obsolètes et que la capacité de levage devait être plus importante. Face à ce constat, la SPL Cherbourg Port envisage l'achat d'une grue d'une

capacité de 200 tonnes pour une utilisation sur l'ensemble du quai des Flamands. Cette acquisition est prévue pour début 2025.

BUDGET

Le budget global de l'opération s'élève à 6,8M€ et l'Agglomération participera à hauteur de 2,7M€.

VERBATIM

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et Président Ports de Normandie

« Depuis 2021, l'activité sur Port de Cherbourg connaît une montée en charge sans précédent : un trafic transmanche avec l'Irlande multiplié par 3, une activité EMR qui fait désormais de Cherbourg un acteur incontournable de ce secteur, des escales croisière aux retombées économiques tangibles... La convention que nous signons aujourd'hui, c'est, dans un contexte financier excessivement tendu, une façon d'affirmer que la Région Normandie, aux côtés de l'agglomération du Cotentin, est convaincue que le Port de Cherbourg est un élément structurant de l'économie de ce territoire. En 2025, la Région, 1^{er} financeur de Ports de Normandie, va investir 17,8 M€ dans les divers projets de ce syndicat mixte dont 3,1 M€ sur Cherbourg, prenant en charge, notamment, 60 % du coût de l'électrification des quais. L'étude INSEE de 2023 montre que le port civil de Cherbourg génère 3 800 emplois et dégage 287 M€ de richesse. C'est ce que j'appelle un investissement rentable !

David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin et Président de la SPL Port de Cherbourg

« Le port de Cherbourg est un levier essentiel pour développer l'identité maritime du Cotentin. A l'heure où notre territoire est le champion de France de la création d'emplois industriels, le développement du port est bon pour le Cotentin et l'attractivité du Cotentin est bonne pour le port. Aujourd'hui, l'activité portuaire tourne à plein régime et le Cotentin est devenu une plateforme incontournable de la façade Manche Mer du Nord pour les énergies marines renouvelables. En devenant en 2022 actionnaire de la SPL Port de Cherbourg, l'Agglomération a souhaité amplifier son soutien au développement du port. L'investissement de 10M€ que nous actons aujourd'hui doit nous permettre d'anticiper, comme cela a déjà été fait par le passé, les changements auxquels devra faire face le port dans les années à venir. Anticiper les besoins potentiels pour développer l'éolien flottant ou accélérer l'électrification des quais pour les navires de croisières sont des actions concrètes pour amplifier l'attractivité du port tout en répondant aux enjeux environnementaux. »